

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018.

Présents : Mme Geneviève COSTE, Mr Michel SIMONOT, Mr Patrice FORTUNE, Mr Hugues CLARET, Mr Philippe BLANCHARD, Mr Geoffroy CHALVET, Mr Jérôme RAMEL, Mme Karine SAINT-ETIENNE, Mr Olivier VALDEVIT, Mr Pierre BRUN

Excusés : Mme Anny LE GAL qui a donné procuration à Mr Philippe BLANCHARD, Mr Joseph-Marie CLEMENT qui a donné procuration à Mr Patrice FORTUNE, Mme Coralie BERBERIAN qui a donné procuration à Mr Hugues CLARET, Mme Isabelle BONMARCHAND qui a donné procuration à Mme Geneviève COSTE.

Absente : Mme Yannick DUPLAN.

*Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.*

*Monsieur Hugues CLARET est élu secrétaire de séance.*

*La séance est ouverte à 18h00*

**Madame le Maire propose qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour :**  
**- « Convention de passage »**

## **Convention de passage**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à l'installation de l'antenne Orange qui se situe à côté de la station d'épuration, il a été établi des conventions de passage avec les différents propriétaires des parcelles concernées. Mr Taulelle Christophe souhaite que cette convention de passage soit établie par un notaire. Il est demandé aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Approuvé à l'unanimité.

## **Vente de la parcelle B.1253 – Hameau de Boisson**

Madame le Maire rappelle aux membres présents la délibération 2017-80 en date du 26 octobre 2017 par laquelle le conseil municipal a décidé de mettre en vente la parcelle B.1253 pour un montant de 2 000.00 € à Madame Aline Robinet et Madame Carine Quertigniez. Elle les informe que ces personnes souhaitent acheter la parcelle au profit d'une Société Civile Immobilière la SCI LES ARCQ. Il est demandé aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Approuvé à l'unanimité.

## **Casino des Fumades : Avenant à l'article 2 de la convention d'exploitation**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Directeur Général du Casino des Fumades, Mr Beuzelin, à adressé un courrier en mairie le 16 janvier dernier. Celui-ci sollicite le conseil municipal afin de modifier l'article 2 de la convention d'exploitation afin d'élargir l'activité du Casino et propose de le mentionner comme suit :

ACTIVITE DU CASINO

1. Tous les jeux de contrepartie agréés par le ministère de l'intérieur
2. Tous les jeux de cercles agréés par le ministère de l'intérieur
3. Toutes les formes électroniques des jeux mentionnés aux 1 et 2
4. Les machines à sous

Approuvé à l'unanimité.

## **Vente matériel de boulangerie : propositions des acheteurs**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le matériel de la boulangerie de Boisson n'est plus utilisé. Après visite des locaux et inventaire du matériel, deux propositions ont été envoyées en mairie pour l'ensemble de ce matériel. La première proposition s'élève à 2050 € et la deuxième proposition s'élève à 2 000 €. Le Conseil Municipal décide de vendre le matériel de la boulangerie de Boisson à l'offre la mieux disante. Approuvé à l'unanimité.

### **Adhésion à l'association de préfiguration du Parc naturel régional des Garrigues**

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon a engagé une étude d'opportunité et de faisabilité de manière à déterminer si le territoire étudié, compris entre les gorges de la Cèze et du Gardon, était éligible au label Parc Naturel Régional (richesses des patrimoines naturels, culturels, paysagers,...) et si l'outil apporterait une plus-value. Dans cette association, Région, Département et bloc communal détiendront 90 % des voix. Les communes disposeront toutes d'une voix, quelle que soit leur population. La cotisation des communes, calculée sur la base des moyens nécessaires pour que l'association remplisse sa mission, sera de 1 € maximum par habitant. S'agissant des communes associées ou des communes partiellement intégrées, leur cotisation est égale à la moitié des contributions des communes pleinement concernées par le périmètre de classement, soit 0,50 centimes d'euros maximum. Les villes-porte se verront appliquer une contribution forfaitaire, calculée sur la base des populations municipales en vigueur :

- 10 000 €/an pour plus de 100 000 habitants
- 3 000 €/an entre 10 001 et 100 000 habitants
- 500 €/an entre 1 000 et 10 000 habitants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 6 voix contre, 5 voix pour et 3 abstentions décide de ne pas adhérer à la future association du Parc naturel régional des Garrigues.

### **CAUE : désignation du correspondant de la commune**

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ; Considérant que la loi a confié aux Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ; Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Invité aux manifestations du CAUE, ce correspondant sera amené s'il le souhaite à siéger au sein du Conseil à titre consultatif. Il pourra ainsi prendre une part active aux travaux de réflexion, et apporter son témoignage.
2. Le correspondant bénéficiera d'une information permanente en matière d'environnement, de transition énergétique, de promotion du patrimoine au sens large et pourra solliciter le CAUE sur toutes les questions en la matière.
3. Le correspondant pourra contribuer aux initiatives du CAUE, notamment par sa participation à un jury chargé de valoriser chaque année un certain nombre de projets en matière d'habitat, de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Mr Philippe BLANCHARD en tant que correspondant affecté au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard.

### **Prime de stage – Nelly MEZLEF**

Madame le Maire informe les membres présents que Madame Nelly MEZLEF a effectué un stage en mairie (service administratif) pour une durée totale d'une semaine.

Elle propose à l'assemblée d'allouer une indemnité de stage d'un montant de 100 € à Madame Nelly MEZLEF qui a donné entière satisfaction dans les tâches qui lui ont été confiées. Il est demandé aux membres présents de bien vouloir se prononcer Approuvé à l'unanimité.

### **Aide supplémentaire centre de loisirs**

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle de l'association « La Ribambelle » pour les aider à faire face à des dépenses imprévues et lui demande de bien vouloir se prononcer. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 500 € à l'association « La Ribambelle ».

### **Délégué SIVU**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau délégué doit être désigné au SIVU POLE SANTE BIEN-ETRE, Madame Coste ne pouvant plus siéger à ce poste suite à sa nomination en tant que Présidente de la Sogatherm. Elle leur demande de bien vouloir se prononcer et désigner le nouveau délégué. A l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Mme Karine SAINT-ETIENNE en tant que déléguée au SIVU POLE SANTE BIEN-ETRE.

### **Administrateur SOGATHERM**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un nouvel administrateur doit être désigné à la SOGATHERM, Monsieur Pierre BRUN ne pouvant plus siéger à ce poste. Elle leur demande de bien vouloir se prononcer et désigner le nouvel administrateur. A l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Mr Hugues CLARET en tant qu'administrateur à la SOGATHERM.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Débroussaillage :** Des courriers accompagnés d'un fascicule seront envoyés aux propriétaires, pour leur expliquer la nécessité de débroussailler leur terrain afin d'améliorer la sécurité des habitations contre les incendies.

**Tribunal d'Alès :** Suite au courrier envoyé par Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau d'Alès, le conseil municipal décide de voter une motion en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance sur la ville d'Alès.

**Carrefour Auzon :** Suite à une rencontre avec le Conseil Départemental du Gard, il nous a été confirmé qu'un aménagement du carrefour d'Auzon va être effectué pour renforcer la sécurité des véhicules. Les travaux se feront fin 2018.

**Festiv'été :** Comme cela a été fait en 2017, Mr Claret va commencer la préparation du guide de l'été. Ce guide rassemble toute les animations estivales prévues sur la commune. Chaque association a la possibilité de faire parvenir un article sur ses activités pour l'insérer dans le guide.

**Emploi d'été :** La commune réitérera son opération sur les emplois d'été réservés aux jeunes étudiants de la commune. Une annonce sera diffusée très prochainement afin de procéder aux futurs recrutements.